

# PASSEPORT

## PIECES A FOURNIR



### Demande de passeport ordinaire (validité 10 ans)

- Ancien passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans
- Acte de naissance avec filiation complète
- Carte d'identité sécurisée **en cours de validité**
- 2 photographies identiques récentes aux normes européennes
- Timbre fiscal de **86€ (Facile ! Pensez au [timbre fiscal électronique](#) !)**
- Justificatif de domicile au nom du demandeur (- de 3 mois)
- Lettre de l'hébergeant                       Justificatif d'identité et de domicile de celui-ci
- Imprimé de la demande complétée ([CERFA 12100-02](#))
- Déclaration de perte ou de vol
- Livret de famille

### Demande de passeport individuel pour les mineurs (validité 5 ans)

- Imprimé de la demande complétée par le représentant légal ([CERFA 12101-02](#))
- Carte Nationale d'Identité du parent
- 2 photographies identiques récentes aux normes européennes
- Acte de naissance avec filiation complète (si l'enfant n'a pas de CNI sécurisée)
- Carte Nationale d'Identité sécurisée de l'enfant
- Livret de famille                       Prise d'empreinte à partir de 6 ans
- Jugement de divorce complet avec mention de l'autorité parentale (ou ordonnance de séparation)
- Timbre fiscal de **17€ pour les moins de 15 ans (Facile ! Pensez au [timbre fiscal électronique](#) !)**
- Timbre fiscal de **42€ pour le plus de 15 ans (Facile ! Pensez au [timbre fiscal électronique](#) !)**
- Justificatif de domicile au nom du représentant légal (- de 3 mois)
- Attestation sur l'honneur du parent demandeur indiquant que le jugement sur l'autorité parentale n'a pas été modifié
- Si garde exclusive : Attestation de l'autre parent autorisant l'établissement du passeport + photocopie recto-verso de la CNI

**△ Tout passeport non retiré par son titulaire dans un délai de TROIS MOIS sera annulé par les services de la Préfecture.**

**Vous pouvez effectuer votre demande de passeport biométrique dans une des mairies ci-dessous (quel que soit votre lieu de résidence) :**

GAREOULT	Tél : 04 94 04 94 72	St MAXIMIN	Tél : 04 94 72 93 00
BRIGNOLES	Tél : 04 94 86 22 00	RIANS	Tél : 04 94 72 64 80
BARJOLS	Tél : 04 94 72 80 60	AUPS	Tél : 04 94 70 00 07
CARCES	Tél : 04 94 04 50 14		

Contactez ces Mairies afin de vous assurer des jours et horaires de réception du public pour ce service, merci.



## MAIRIE DE GAREOUT

Place de l'Eglise  
83136 GAREOULT  
Tél : 04 94 04 94 72  
Fax : 04 94 04 81 32

L'établissement et le retrait des

### **PASSEPORTS BIOMETRIQUES**

se font

- le lundi, le mardi, le mercredi de 14 à 16h
- le vendredi de 9h à 11h

**Gagnez du temps : remplissez vos documents en ligne, imprimez-les puis déposez-les auprès du service état-civil**

**Pour plus d'informations, pensez à consulter le site internet de la ville**  
**[gareoult.fr](http://gareoult.fr)**